

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature du Contrat Départemental de Lecture du Morbihan

Vannes, le 9 octobre 2026

Le Département du Morbihan s'engage aux côtés de l'État pour le Contrat Départemental de Lecture (CDL). Ce vendredi 9 octobre, la convention pour la période 2025-2027 a été signée par le Président du Département, David LAPPARTIENT et le Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, Quentin JAGOREL. Cette convention a pour objectif de permettre à chaque habitant du Morbihan, quel que soit son lieu de vie, d'avoir un accès équitable à la lecture, à la culture et à la connaissance.

Des inégalités territoriales à corriger

Le Morbihan s'appuie sur un réseau de lecture publique parmi les plus denses de Bretagne, avec 232 médiathèques présentes sur les 249 communes du département. Ainsi, près de 95 % de la population morbihannaise accède à une offre de lecture proche de son lieu de vie.

Le taux d'inscription médian atteint 17 %, un niveau supérieur à la moyenne nationale de 13 %. En revanche, ces résultats masquent des disparités importantes, avec des taux d'inscription variant de 11 à 26 % selon les intercommunalités, témoignant de pratiques et d'un accès aux services de lecture publique encore inégaux.

Les médiathèques disposent de budgets d'acquisition attribués par leurs communes de rattachement pour l'achat de documents (livres, CD, etc.) et l'organisation d'actions culturelles telles que des ateliers ou des rencontres. Pourtant, 43 % des bibliothèques déclarent ne disposer d'aucun budget pour l'action culturelle, 20 % fonctionnent sans salarié et environ 10 % ne disposent d'aucun budget d'acquisition.

Face à ces écarts, le Département renforce son action afin de soutenir les structures plus fragiles et d'effacer les inégalités d'accès aux offres culturelles sur le territoire.

Trois grandes priorités d'actions

Le Contrat Départemental de Lecture fixe trois axes pour les trois prochaines années :

- **Garantir un service public de lecture de qualité pour tous**, avec une attention particulière portée aux publics isolés (seniors, personnes en situation de handicap, jeunes en insertion) et développer l'éducation artistique et culturelle dans les collèges et les structures de protection de l'enfance.
- **Promouvoir la lecture comme un levier d'émancipation et de curiosité** grâce à des ateliers d'écriture créative et des actions qui renforcent l'accès au langage et à la connaissance.

- **Rééquilibrer le maillage territorial** avec un soutien renforcé aux communes et intercommunalités pour la formation des professionnels et des bénévoles, notamment dans les communes de moins de 5 000 habitants.

Un budget commun Département-État mobilisé

Le contrat est signé pour une durée de trois ans. Il permet au Département de bénéficier d'une aide de l'État de 40 000 € par an sur toute la période d'exécution afin de soutenir la mise en œuvre d'un plan d'actions ambitieux : acquisition de ressources adaptées, formations, dispositifs d'actions culturelles, dont notamment la mise en œuvre d'un cycle d'ateliers d'écriture à destination des collégiens, qui doit se déployer sur l'année scolaire 2026-2027.

Le plan d'actions de la période 2025-2027 prévoit notamment :

- Des formations dédiées aux réseaux de médiathèques ;
- Des ateliers d'écriture créative ;
- Le développement du dispositif "Premières pages", initié par l'État, pour sensibiliser les très jeunes enfants (0-3 ans) et leur famille à la lecture ;
- Des dispositifs d'actions culturelles, dont un cycle d'ateliers d'écriture à destination des collégiens.

La médiathèque départementale, un rôle essentiel de soutien aux 232 médiathèques municipales et intercommunales

La médiathèque départementale occupe une place centrale dans le réseau des médiathèques du Morbihan. Elle compte 26 agents répartis sur quatre antennes territoriales. En 2025, elle a permis l'organisation de sessions de formation gratuites pour 636 participants issus de 145 communes.

Elle s'occupe également des prêts de documents. 200 000 prêts ont été réalisés en 2025, parmi un catalogue de plus de 279 000 documents (livres, expositions et instruments de musique).

En 2025, plus d'une commune sur deux disposant d'une bibliothèque participe déjà à l'un des 19 réseaux de lecture publique du Morbihan. Ces réseaux sont des démarches de coopération portées par les communes et les bibliothèques elles-mêmes, sur une base volontaire. Ils permettent de mutualiser des ressources, de coordonner des actions et de renforcer l'offre de lecture sur les territoires.

Le Département a fait le choix d'accompagner ces dynamiques et apporte un appui aux communes et aux équipes. En 2025, 53 communes ont été accompagnées par le service dans la mise en œuvre d'un projet de lecture publique, au cours de 120 temps d'accompagnement classés.

Un schéma départemental de lecture publique en préparation

Le schéma départemental de lecture publique définit les orientations du Département en la matière et fixe une feuille de route pour les années à venir.

Des ateliers de concertation se sont déroulés en juin dans les quatre antennes territoriales de la médiathèque départementale. Ils ont réuni 78 participants, dont un quart d'élus.

Le schéma départemental de lecture publique sera examiné et soumis au vote des élus de l'assemblée départementale d'ici la fin de l'année 2026.

Contact presse

Sarah LE BORGNE

sarah.leborgne@morbihan.fr

02 97 54 82 11 / 06 31 47 42 60